

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Août 2022

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 26/08/2022
Date d'affichage : 26/08/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 30 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER
Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline
POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique
AUGIZEAU

Excusés : Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Jean GRANGER- Joël MALIGNIER (pouvoir
donné à Jean- Luc MONTAGNER)- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Laure
DUCHAMP)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2022-057: Création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint
administratif pour faire face à un accroissement d'activité**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23.1
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier
1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux
agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant la disponibilité de Madame Esther Gallopin, déjà formée sur des missions d'agence postale
communale,

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet 2022, Céline Quesnoy a formulé une demande de disponibilité
pour convenances personnelles. La Commune a fait droit à sa demande qui prendra effet le 21 septembre
prochain. Ses missions ont pris fin le 26 août dernier compte tenu de ses congés annuels.

Céline avait la charge la gestion de l'agence postale communale et des missions administratives au sein
de la Mairie en urbanisme, comptabilité, communication notamment.

Afin de laisser le temps d'organiser un recrutement à l'identique et pour maintenir la continuité du
service public, il est proposé de recourir à deux CDD, l'un pour l'agence postale communale et l'autre
pour venir en soutien des missions administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la création d'un contrat à durée déterminée pour faire face à un accroissement d'activité pour 18h sur le grade d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée allant jusqu'au 15 janvier 2023. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 du grade de recrutement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée avec Madame Gallopin

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves Courbis

Le Maire,

Yves COURBIS